

PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Séance n° 76 du 3 octobre 2019, 15 h

Saint Charles – salle des actes – Marseille

PV soumis à l'approbation de la CFVU du 8 novembre 2019

Président de la séance : Thierry PAUL – Vice-président Formation

SONT PRESENTS OU REPRESENTES :

Collège des professeurs et personnels assimilés :

Nathalie BONNARDEL (pouvoir), Philippe CASSUTO, Vincent EGEA, Nathalie FABBE-COSTES, Marcel PASQUINELLI, Chantal TARDIF, Jean-Michel VITON.

Collège des enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés (hors professeurs) :

Christophe BUFFAT, Denis COLLOMP, François DEVRED, Mohammed KOUBITI (pouvoir), Nathalie-Audrey RUBIO, Éric VALERIO.

Collège des Usagers :

Nadjma ATTOUMANI (pouvoir), Lyes BELHADJ, Nicolas GRANGIER, Kane MARLIN, Pierre MARTIN (pouvoir), Lucas SCHNEIDER (pouvoir), Nina SICARD-BENMEDJAHED (pouvoir), Sophie TESSIER.

Collège des personnels B.I.A.T.S.S. :

Béatrice DELORGE

Collège des personnalités extérieures avec voix délibérative :

Martine RENAUD (pouvoir).

Membres en exercice : 40

Quorum : 21

Effectif présent ou représenté : 23

PARTICIPE A LA SEANCE AVEC VOIX CONSULTATIVE : Marc BRUANT

ASSISTENT A LA SEANCE EN QUALITÉ D'INVITÉS : Ana ALDOMA, Nathalie ALMERAS, Laurence AMERICI, Caroline BULGARELLI, Michel CARETTE, Idoya DE PONCINS, Bertrand DEVOUARD, Capucine EDOU, Marc GEORGELIN, Pierre GRANIER, Hervé JUVENAL, Nathalie PARQUIER, Goetz PARSIEGLA, Jean-Marc PONS, Pascal RATHELOT, Marie WITTAMER.

ORDRE DU JOUR :

- I. Approbation de procès-verbal**
 - PV de la CFVU du 12/09/2019 (pour approbation)
- II. Actualités**
- III. Présentation**
 - CIVIS, université civique européenne
- IV. Formation / Pédagogie**
 - Ajustements de l'offre de formation des composantes pour 2019/2020 : vague 4 (pour avis)
 - Modalités de contrôle des connaissances des composantes pour 2019/2020 : vague 3 (pour délibération)
 - Calendrier universitaire pour 2019/2020 : modification (pour délibération)
 - Politique tarifaire FC : fourchettes horaires par type de diplôme pour 2020/2021 (pour avis)
 - Validation du bilan de la campagne EFEE 2018/2019 et du questionnaire EF 2019/2020 (pour délibération)
 - Bilan des lauréats FIP 2017 (pour information)
 - Appel à projets FIP campagne 2020 (pour avis)
 - Bilan des conseils de perfectionnement de composantes (pour information)

V. Vie étudiante

- Répartition du produit de la CVEC 2019 : ajustements (pour avis)
- Répartition du produit de la CVEC 2020 (pour avis)
- Projets FSDIE (pour délibération)

VI. Questions diverses

Le VP Formation ouvre la séance à 15 h 09.

I. APPROBATION DE PROCES-VERBAL

PV de la CFVU du 12 septembre 2019

Les membres de la CFVU approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 12 septembre 2019.

II. ACTUALITES

Le VP Formation expose les points d'actualité suivants :

1) L'entrepreneuriat étudiant récompensé

La remise du Prix Pépité Provence a eu lieu le 2 octobre 2019 au Cube sur le site Schuman. Ce concours a vocation à soutenir des projets de création d'entreprise innovante portés par des étudiants entrepreneurs.

L'un des projets gagnants consiste en une coupelle, 100 % biodégradable et compostable, qui accueille gobelet et sandwich, qui permet de boire et de manger et que l'on peut tenir avec une seule main lors d'un évènement musical ou sportif.

2) Rendez-vous Santé Bien-être (RSBE) 2019

Mme Delorge fait part des dates à venir de cette manifestation :

- le 4 octobre, sur le campus Marseille-Etoile, site Saint-Jérôme ;
- le 8 octobre, sur le campus Marseille-Centre, sites Canebière et Colbert ;
- le 10 octobre, sur le campus d'Aix-en-Provence, sites de l'IUT, Montperrin et FDSP ;
- et le 17 octobre, sur le site d'Avignon.

3) Finale internationale du concours « Ma thèse en 180 secondes »

La finale internationale du concours « Ma thèse en 180 secondes » s'est déroulée le 26 septembre 2019 au grand théâtre national de Dakar au Sénégal.

M. Tom Mébarki, doctorant en musicologie à AMU et chanteur d'opéra, a défendu les couleurs de la France et a remporté le troisième prix sur dix-huit candidats.

4) Bulletin Parcoursup n° 3

Le VP Formation informe les membres de la CFVU de la parution le 4 octobre 2019 de ce bulletin n° 3.

Il ajoute que le déroulement de la procédure sur Parcoursup a été plus rapide cette année.

Les lycéens titulaires d'un baccalauréat général ayant saisi la commission académique d'enseignement supérieur (CAES) ont tous reçu une proposition de formation.

Au 16 septembre 2019, le taux de couverture pour l'ensemble des formations d'AMU est d'environ 90 % par rapport aux capacités d'accueils. A cette même date, le nombre total de « oui-si » définitif s'élève à 758, nombre légèrement supérieur à l'année dernière, et est réparti entre les composantes proposant des parcours d'accompagnement de la façon suivante : 220 à la FDSP, 131 à la FEG, 364 à la FS et 43 à la FSS.

5) Limitation du nombre d'inscription en licence

Une circulaire en date du 24 septembre sur la limitation de nombre d'inscription en licence a été envoyée par Mme Barthez, directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP).

Le VP Formation expose un paragraphe de ce courrier devant les membres de la CFVU :

« il vous est possible de prévoir dans les modalités de contrôle des connaissances le fait que la réinscription dans la même année de licence est subordonnée à un avis favorable du jury, au regard du parcours de l'étudiant et de sa situation personnelle ».

Le VP Formation précise qu'il n'y a pas lieu de revoir les MCC de niveau 1 qui répondent déjà à ce cadrage.

6) #Erasmusdays 2019

Mme Edou indique qu'#Erasmusdays est un évènement organisé au niveau européen qui va se dérouler à AMU les 10 et 11 octobre prochain sur les campus de Marseille, Aix-en-Provence et Digne-les-Bains. Toutes les composantes se sont mobilisées et de nombreuses animations seront organisées afin de promouvoir le programme Erasmus+ auprès des étudiants et des enseignants-chercheurs.

Ce sera l'occasion de lancer la campagne de mobilité internationale des étudiants à AMU, mais également au sein de l'université européenne CIVIS.

7) Elections des représentants aux Conseils centraux d'AMU

La campagne électorale a débuté le 24 septembre dernier.

Les arrêtés électoraux, les modalités de vote, des documents utiles et procédures, ainsi qu'une description des instances représentatives de l'université sont consultables sur un site web dédié. Les jours de scrutin sont :

- les 27 et 28 novembre 2019 pour les étudiants
- le 28 novembre 2019 pour les personnels.

Les votes pourront s'effectuer à l'urne en personne et par procuration.

III PRESENTATION

CIVIS, université civique européenne

Mme Edou, directrice des relations internationales et coordinatrice du projet CIVIS, **Mme Wittamer**, cheffe de projet « université européenne », et **M. Pons**, chargé de mission « université européenne », présentent devant les membres de la CFVU le projet CIVIS, université civique européenne (voir annexe 1).

Mme Tardif demande des précisions sur la plateforme numérique d'échanges qui devrait être un élément clé de la mobilité virtuelle et permettre d'atteindre l'objectif de 50 % de mobilité étudiante.

Mme Edou répond que le projet CIVIS vient d'être lancé le 1^{er} octobre dernier et confirme que cette plateforme digitale, qu'AMU a la responsabilité de mettre en place, en est un élément crucial. La première étape va consister en un audit auprès des huit partenaires afin de recenser l'existant en la matière et d'élaborer le cahier des charges de cette plateforme.

Mme Americi demande comment vont être mis en place les « Hubs » et si des appels à projets vont être lancés au sein des universités de l'alliance.

M. Pons indique tout d'abord que le choix de la terminologie « Hubs » a fait l'objet d'un arbitrage entre les huit partenaires. Il précise ensuite que l'université de Stockholm, responsable du « Work Packages European Hubs » va lancer un premier « workshop » sur l'un des cinq enjeux de CIVIS : « climat, environnement, énergie ».

De la même façon, un workshop sera organisé sur chacun des autres « Hubs ». Chaque université devra déterminer les acteurs concernés par les différents thèmes au niveau de la formation et de la recherche pour participer et faire émerger des idées et des propositions avec les collègues des autres universités. Suite à un processus de sélection mené par les différentes instances de CIVIS, des appels d'offres pourront alors être lancés.

Il ajoute que l'organisation des différents « Work Packages » de CIVIS sera présentée par les différentes universités lors de la réunion de lancement qui se tiendra à Rome les 19 et 20 novembre prochain.

A la question de **Mme Americi** sur la carte d'étudiant européenne, **Mme Edou** répond qu'il s'agit d'un dispositif européen déjà existant qui est porté par le centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS). Ce projet consiste en un transfert électronique des dossiers étudiants sur une plateforme où via cette carte numérique, un étudiant pourra être identifié dans un établissement européen et ainsi avoir accès à la bibliothèque universitaire ou au service de restauration, par exemple.

Mme Edou ajoute qu'AMU a décidé de doter progressivement ses étudiants de cette carte d'étudiant européenne en commençant par les premières années. Le CNOUS va également permettre aux universités, membres des alliances, de rejoindre ce dispositif, même si leur pays n'en fait partie. Il est question de définir les services spécifiques qui seront ouverts aux étudiants de CIVIS sur cette plateforme. Le CNOUS souhaite également proposer cette carte d'étudiant européenne aux personnels et une discussion de l'interopérabilité de cette plateforme avec le dispositif « Erasmus without papers » est en cours dans une optique de dématérialisation.

M. Koubiti s'interroge sur le terme « éducation » indiqué dans le PPT.

Mme Edou reconnaît l'erreur de traduction et indique que ce terme est à remplacer par « formation ».

A la demande de précisions de **M. Koubiti** sur les pourcentages annoncés de mobilité et plus particulièrement les « 10 % des étudiants ayant effectué une mobilité », **M. Pons** répond qu'il est question de la mobilité réalisée par un étudiant pendant la durée de son cursus, soit en moyenne trois ans, et non d'une mobilité par an.

Donc, le nombre annoncé de 12 000 étudiants correspond à environ 10 % du tiers de 380 000, total des effectifs étudiants des huit partenaires de l'alliance.

M. Koubiti demande la signification de la mobilité virtuelle.

Mme Edou répond ne pas avoir de définition précise, mais suite aux discussions avec les partenaires, la notion d'« interaction » s'est avérée importante. Suivre une conférence qui se déroule dans une autre université partenaire pendant laquelle des interactions sont possibles via des outils pédagogiques peut être considéré comme une mobilité virtuelle. Il peut aussi s'agir de projets développés au travers de cette plateforme par des groupes d'étudiants issus d'universités différentes.

M. Pons ajoute que la mobilité virtuelle est étroitement liée à la mise en place du campus numérique prévu dans le projet CIVIS.

M. Belhadj trouve ce projet très intéressant, néanmoins il déplore plusieurs zones d'ombres, comme l'absence de concertation avec les étudiants, liées à la mise en place précipitée du projet CIVIS.

Il s'interroge également avec l'UNEF et la fédération des étudiants francophones en Belgique sur le cadre légal des universités européennes, la valeur juridique des diplômes européens sur le marché de l'emploi ou la mobilité virtuelle et sa pertinence pédagogique par rapport à la mobilité physique. Les programmes Erasmus ne sont pas forcément accessibles aux nombreux étudiants en situation précaire et il ne faudrait pas que ces échanges soient remplacés par de la mobilité virtuelle. Les droits, d'inscription ou en terme d'acquis sociaux, sont différents selon les pays et les universités partenaires. Il ne faudrait pas que les droits étudiants soient tirés vers le bas avec CIVIS et qu'il y ait une harmonisation des frais d'inscription vers le haut.

Enfin, ce projet ne doit pas être élaboré dans la précipitation pour répondre à des objectifs de la Commission européenne, mais être discuté entre les enseignants, personnels et étudiants de toutes les universités, afin qu'il ait une cohérence pédagogique, administrative et financière pour assurer un bon fonctionnement.

Le VP Formation signale que le délai de réponse à un appel à projets est souvent court et il est compliqué d'organiser une concertation avec tous les acteurs concernés, même si les porteurs le souhaitent.

Mme Edou confirme qu'il a fallu, dans un délai serré de quatre mois, élaborer le dossier de réponse en associant les huit universités partenaires. Seules les grandes orientations du projet ont été spécifiées. Pendant une première période de trois ans, les modalités de gouvernance, de gestion et de participation de chaque université seront à définir progressivement. Pendant cette période, l'objectif est de mettre en place les fondations du projet avec un budget de cinq millions d'euros qui sera géré en commun, et ce en lien avec la Commission européenne et les autorités de tutelle. Elle ajoute que l'implication des étudiants est indispensable et leur participation est prévue dans les différents conseils, qui sont également à construire. Des « CIVIS days » seront organisés afin de permettre des rencontres d'étudiants. Il n'est pas prévu de compenser la mobilité physique par de la mobilité virtuelle, dont les modalités sont encore à définir. L'un des objectifs est d'inciter la Commission européenne et les différents états à reconnaître les diplômes européens.

Mlle Tessier demande si la mobilité concerne également les stages. **Mme Edou** répond par l'affirmative.

Concernant la notion de mobilité virtuelle, **M. Carette** s'interroge sur la pertinence du terme utilisé. Il considère que la mobilité réelle et physique peut être valorisée, représente un atout pour les étudiants et leur apporte une richesse, ce qui n'est pas comparable à de la mobilité virtuelle, même si les outils numériques qui seront utilisés sont performants.

M. Pons estime également que les échanges sont en effet plus bénéfiques en termes d'interculturalité et la mobilité réelle est effectivement à favoriser. Il précise que le concept de « mobilité virtuelle » est inscrit dans l'AAP, dont l'un des objectifs à long terme est d'atteindre 50 % de mobilité, y compris « virtuelle ».

M. Carette demande ce que signifie le principe d'« inclusion ».

Mme Edou répond qu'il s'agit de prendre en compte la diversité et **M. Pons** ajoute que c'est un anglicisme et l'idée est de faire participer tout le monde, y compris ceux qui sont en difficulté.

Mme Fabbe-Costes s'interroge sur les conséquences si les objectifs ne sont pas atteints.

M. Pons répond qu'il n'y a pas de sanction particulière, sauf compromettre les chances d'être lauréat du nouvel AAP qui va être lancé prochainement par la Commission européenne pour la période 2021/2027, qui devrait être mieux doté et inclure la recherche et l'innovation.

Mme Delorge tient à faire remarquer que CIVIS est une belle opportunité, qui va permettre à des personnels BIATSS d'aller voir les pratiques dans d'autres universités, en matière de vie étudiante et de handicap par exemple.

Le VP Formation remercie Mme Edou, Mme Wittamer et M. Pons pour leur présentation et tout le travail réalisé. Il les invite à revenir présenter en CFVU les avancés du projet CIVIS.

IV FORMATION / PEDAGOGIE

1) Ajustements de l'offre de formation des composantes pour 2019/2020 : vague 4

M. Juvenal présente les demandes d'ajustements des maquettes d'enseignements sollicitées par les composantes OSU Pythéas et Sciences pour l'année universitaire 2019/2020 (voir annexe 2).

Concernant la composante OSU Pythéas, **M. Juvenal** précise qu'il s'agit de la création d'un parcours type « Sciences de l'eau (SCE – UFTAM) » dans le master mention « Gestion de l'environnement » destiné à des étudiants de l'Université Franco-Tunisienne pour l'Afrique et la Méditerranée (UFTAM) dans le cadre d'un nouveau partenariat.

Mme Almeras indique avoir assisté à une réunion présidée par Mme Bonnafous, pilote nationale de l'UFTAM. Elle ajoute qu'AMU va recevoir une subvention de 50 000 € du MESRI afin de rémunérer les enseignants-chercheurs qui vont intervenir sur la moitié des enseignements de ce nouveau parcours, sachant que l'autre moitié sera assurée par des enseignants tunisiens.

A la demande de **M. Collomp** sur la pérennité de ce financement, **M. Devouard** répond qu'elle n'est pas assurée et que cette enveloppe est effectivement à négocier avec le ministère. Il ajoute que cette subvention servira uniquement à payer les heures complémentaires des enseignants qui devraient s'élever à environ 30 000 €. Il précise

que le master 2 devrait ouvrir l'année prochaine et il est également prévu l'ouverture d'un autre master l'année d'après. Mais, les enseignements devraient peu à peu être assurés par des enseignants tunisiens.

Le VP formation fait remarquer que la mise en place de ce dispositif fait penser à celui existant avec l'université de sciences et technologiques d'Hanoï (USTH).

A la question de **M. Koubiti** sur le nombre d'étudiants concernés par ce parcours, **M. Devouard** indique que cette formation, délivrée à Tunis, s'adresse également à des étudiants d'Afrique du nord et subsaharienne. Il n'est pas prévu que des étudiants d'AMU aillent suivre ce parcours, sachant qu'AMU propose une formation quasi similaire. Pour la rentrée, prévue en novembre 2019, une dizaine d'étudiants devraient être sélectionnés sur une cinquantaine de candidats sur un des quatre masters prévus.

Pour le Master mention « Nanosciences et nanotechnologie » de la composante Sciences, **M. Juvenal** explique que le parcours type « Chemical-nano-Engineering (CNE) », qui correspond à des enseignements qui se déroulent entièrement à l'étranger, à Rome et en Pologne, a été explicitement modélisé sur PACOME afin de pouvoir délivrer le diplôme via Apogée.

Vote

La CFVU émet un avis favorable à l'unanimité aux ajustements des maquettes des composantes OSU Pythéas et Sciences pour l'année universitaire 2019/2020, présentés en annexe 2 au présent procès-verbal.

2) Modalités de contrôle des connaissances des composantes (MCC) pour 2019/2020 : vague 3

M. Juvenal présente les demandes des composantes FEG, IEP, OSU Pythéas et SMPM-Médecine (voir annexe 3). Il précise que les demandes des composantes FEG et IEP sont présentées sous réserve de leurs votes dans les conseils de composante, qui auront lieu respectivement les 18 et le 12 octobre prochains.

M. Granier tient à préciser que les membres du conseil de la FEG ont été informés des modifications qui allaient être présentées en CFVU, qui consistent en la régularisation de coefficients sur des ECUE.

Vote

Sous réserve des votes dans les conseils pour les composantes concernées, la CFVU approuve à l'unanimité les modalités des contrôles des connaissances (MCC) des composantes FEG, IEP, OSU Pythéas, SMPM-Médecine pour l'année universitaire 2019/2020, présentées en annexe 3 au présent procès-verbal.

3) Calendrier universitaire pour 2019/2020 : modification

Mme de Poncins présente la modification sollicitée par la composante SMPM, à savoir l'ajout d'un jour supplémentaire, le 24 février 2020, à la durée des épreuves orales en première année du diplôme de formation approfondie des études médicales (DFAM1) (voir annexe 4).

M. Viton explique que cette demande est due à la mise en place pour l'année 2019/2020 d'une nouvelle modalité d'évaluation des étudiants de DFAM1, les examens cliniques objectifs et structurés (ECOS). En effet, la réforme du deuxième cycle des études médicales prévoit que les étudiants soient également évalués via ce type d'épreuves par compétences lors de l'examen national classant (ECN). Cette durée prolongée à cinq jours va ainsi permettre d'évaluer tous les étudiants de DFAM1 qui sont répartis en cinq groupes.

Vote

La CFVU approuve à l'unanimité la modification apportée au calendrier universitaire de l'école de médecine de la composante SMPM pour l'année universitaire 2019/2020, présentée en annexe 4 au présent procès-verbal.

4) Politique tarifaire FC : fourchettes horaires par type de diplôme pour 2020/2021

M. Carette indique que les composantes ont été sollicitées pour qu'elles apportent des modifications éventuelles sur les fourchettes horaires. Il précise que la valeur haute concernant les licences professionnelles est augmentée, à la demande de l'IUT en particulier (voir annexe 5).

M. Carette indique que la « période de professionnalisation » a disparu avec la réforme de la formation continue pour devenir un « contrat de professionnalisation » pour lequel le tarif, qui inclut notamment la « participation vie de campus (PVC) », n'est plus compris dans une fourchette horaire, mais doit être au minimum de 6 €/heure.

Il rappelle qu'« aucun autre financement ne doit être demandé au stagiaire », comme indiqué dans le Code de travail. Il a également été précisé sur le document que « la redevance minimale après exonération est fixée à 50 € des frais de formation », conformément à la délibération du CA du 28 mai 2019.

M. Carette ajoute qu'à la CFVU de décembre, un point sur la tarification des diplômes nationaux en formation continue de composantes est prévu.

M. Cassuto tient à souligner le travail important et difficile réalisé par l'ensemble du service du SFPC et des personnels de formation continue des composantes en raison des évolutions à prendre en compte dues à la réforme actuelle sur la formation continue.

M. Carette ajoute que le compte personnel de formation (CPF) va représenter l'essentiel des capacités de financements de formation professionnelle continue et chaque individu pourra, via une application disponible à partir de novembre 2019 sur son smartphone, commander une formation en ligne en fonction du solde de son CPF. Pour ce faire, l'offre de formation d'AMU doit être présente sur cette plateforme, ce qui est très compliqué à réaliser pour les responsables de formation et les personnels du SFPC.

M. Collomp fait remarquer qu'environ deux tiers des mentions de masters d'AMU disposent d'une fiche nationale sur le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et confirme également la complexité de ce processus.

Vote

La CFVU émet un avis favorable à l'unanimité aux fourchettes horaires par type de diplôme servant de base au calcul des frais de formation professionnelle continue pour l'année universitaire 2020/2021, présentées en annexe 5 au présent procès-verbal.

5) Validation du bilan de la campagne EFEE 2018/2019 et du questionnaire EF 2019/2020

Mme Aldoma présente quelques éléments du bilan de la campagne d'évaluation des formations et des enseignements par les étudiants (EFEE) réalisée en 2018/2019, puis le questionnaire Tronc commun AMU d'évaluation de la formation (EF) qui sera utilisée en 2019/2020 et enfin, le périmètre du dispositif EFEE pour l'année universitaire 2019/2020 (voir annexe 6).

Mme Aldoma tient à souligner la nouveauté de la campagne EFEE mise en place pour l'année 2018/2019 dans certaines composantes : la dématérialisation des recueils en présentiel via l'utilisation de smartphones dans un souci environnemental.

Elle précise qu'un seul énoncé a été ajouté « Entre étudiant.e.s de votre année d'études, les relations sont de bonnes qualités » pour 2019/2020 dans la partie 6 « Mieux vous connaître » et que le questionnaire a été mis aux normes de l'écriture inclusive.

Le VP formation remercie **Mme Aldoma** pour sa présentation et rappelle que la commission EFEE s'est réunie le 13 septembre 2019 pour préparer les points présentés en CFVU.

Concernant la remarque de **Mme Aldoma** sur la mise aux normes de l'écriture inclusive du questionnaire, **M. Collomp** signale qu'il ne s'agit pas d'une norme et **Mme Delorge** ajoute que cela ajoute une difficulté supplémentaire pour les étudiants en situation de handicap présentant un trouble de dyslexie.

Mme Aldoma répond que l'OVE va en tenir compte.

Mme Americi tient à signaler que les résultats de ces enquêtes sont d'une grande utilité au niveau de la direction de la composante ALLSH car ils favorisent le travail et les échanges avec les étudiants. Il est cependant plus difficile de travailler avec les équipes pédagogiques et d'obtenir des bilans au sein des formations, même si cela se pratique dans les départements.

Le VP Formation confirme effectivement que ces évaluations servent à améliorer la qualité de la pédagogie ou de l'offre de formation.

M. Granier trouve également que les évaluations sur les formations sont profitables car ils permettent d'obtenir des pistes d'améliorations. Il est cependant moins convaincu de l'intérêt de l'« évaluation des enseignements ». Il s'agit en effet d'un énorme travail pour l'OVE. Les retours individuels à l'enseignant concerné par la formation ne permettent pas de savoir si les résultats obtenus sont utiles.

Mme Fabbe-Costes suggère de demander aux enseignants leur avis sur cette question et l'usage qu'ils en font. Elle ajoute, pour sa part, avoir tenu compte des résultats car, suite à l'évaluation de ses enseignements, elle a repris des travaux dirigés dans certaines matières.

Mme Tardif estime également qu'un enseignant doit être volontaire pour qu'une évaluation soit profitable, sachant le temps nécessaire pour mener ces enquêtes.

Le VP formation abonde dans le sens de **Mme Fabbe-Costes** et propose de lancer une enquête sur l'utilité de ces évaluations auprès des enseignants.

Mme de Poncins fait remarquer que l'évaluation des enseignements est réglementaire et obligatoire.

M. Valerio indique qu'un responsable de formation peut également demander aux enseignants qui le souhaitent de partager les résultats de leur évaluation.

M. Collomp ajoute que le devenir de ces enquêtes pourrait donner lieu à des propositions de formations par le CIPE et il suggère qu'une réflexion soit menée sur comment enseigner une matière « rébarbative ».

Pour 2018/2019, **Mme Aldoma** tient à souligner la qualité des échanges et du travail avec les composantes et elle ajoute que l'OVE n'a reçu que des messages de retours positifs concernant ces enquêtes.

Vote

La CFVU approuve à l'unanimité le bilan de la campagne d'évaluation des formations et des enseignements par les étudiants (EFEE) pour l'année universitaire 2018/2019 et le questionnaire Tronc commun AMU d'évaluation de la formation (EF) pour l'année universitaire 2019/2020, présentés en annexe 6 au présent procès-verbal.

6) Bilan des lauréats FIP 2017

M. Juvenal et **le VP formation** présentent le bilan de la campagne 2017 du FIP suite à l'audition des responsables des projets lauréats par la commission *ad hoc*, qui s'est réunie le 19 septembre dernier (voir annexe 7).

M. Juvenal indique que ce bilan concerne également deux projets lauréats FIP d'années antérieures, l'un de 2015 et l'autre 2016, qui n'avaient pas encore été auditionnés par la commission.

Le VP formation tient à souligner que les membres de la commission *ad hoc* ont trouvé les présentations des porteurs sur leur projet très intéressantes et ont suggéré de revoir le format de ces restitutions « par exemple, dans le cadre d'un colloque organisé par le CIPE ».

Mme Tardif précise que cette proposition d'élargir l'auditoire de ce bilan est effectivement dans le but d'assurer la transférabilité de ces projets d'innovation pédagogiques afin que toute la communauté universitaire puisse s'en inspirer.

En complément de l'idée de créer un pictogramme FIP, **Mme Americi** suggère que les FIP apparaissent sur le site d'AMU. **Le VP formation** répond y être favorable.

Mme Almeras signale qu'une « brique » FIP existe sur le site internet du CIPE où le dispositif du FIP, ainsi que l'appel à projets en cours et la liste des lauréats des années antérieures sont consultables. Le CIPE propose également à chaque lauréat de tourner un film sur leur projet qui sera visible sur AMUpod afin de le valoriser.

Elle déplore qu'une seule vidéo ait été réalisée à ce jour par M. Falco de l'IUT pour son projet « Chantier école en radioprotection ».

7) Appel à projets FIP campagne 2020

Le VP formation présente les modifications apportées à l'appel à projets (AAP) FIP pour la campagne 2020.

Il précise que des dates du calendrier de l'AAP et les acronymes des services communs renommés en SUAPS et SFPC ont été mis à jour sur le document. Un paragraphe « Informations pratiques et contacts » a également été ajouté en fin du document sur les directions et services susceptibles d'être consultés si besoin (voir annexe 8).

M. Koubiti considère qu'il serait bon de prévoir dans le cadre du FIP un volet « Formation des enseignants », suite à la remarque sur le « besoin de formation des enseignants sur le tableau blanc interactif » sur l'un des projets présentés.

Le VP formation répond que les projets FIP sont à destination des étudiants et la formation des enseignants est plutôt à prévoir et à inclure dans le cadre des séminaires du CIPE. Dans le cas d'utilisation de nouveau matériel, si une formation est nécessaire, elle est à prévoir en amont.

Vote

La CFVU émet un avis favorable à l'unanimité à l'appel à projets FIP pour la campagne 2020, présenté en annexe 8 au présent procès-verbal.

Le VP Formation informe les membres de la CFVU du report du point « Bilan des conseils de perfectionnement de composantes » à la CFVU de novembre.

V VIE ETUDIANTE

Répartition du produit de la CVEC 2019 : ajustements

Répartition du produit de la CVEC 2020

Mme de Poncins délivre tout d'abord quelques éléments de contexte.

Elle rappelle que la CVEC est un impôt dont les étudiants s'acquittent auprès du CROUS avant leur inscription : le montant était de 90 € en 2019 et a été porté à 91 € en 2020, dont 41 € sont reversés à chaque université.

En octobre 2018, la CFVU avait procédé à la répartition de l'enveloppe initiale de la CVEC sur la base d'un effectif estimatif de 60 000 étudiants. Au 31 mai 2019, le nombre définitif d'étudiants inscrits s'est avéré être de 67 516. Le budget a donc été réévalué sur cette base et l'enveloppe supplémentaire de la CVEC s'est élevée à 308 156 €.

De plus, il existe une part variable, qui peut être reversée aux établissements, calculée en fonction du produit total de la CVEC récolté par l'ensemble des CROUS et du nombre d'étudiants inscrits selon une péréquation nationale.

Pour 2019, ce solde s'est élevé à 18 € par étudiant, ce qui a représenté pour AMU un montant de 1 239 954 € de plus et qui a été notifié en septembre.

L'administratrice provisoire, Mme Bonnafous, souhaite reporter cette somme sur l'exercice 2020 afin de laisser à la prochaine équipe présidentielle le soin de répartir ce montant.

Mme de Poncins précise que le budget de la CVEC pour l'année 2019 d'environ quatre millions d'euros est le plus élevé des établissements français.

Mme de Poncins présente, ensuite, le détail de la répartition pour le solde de 2019, ainsi que la répartition de l'enveloppe 2020 proposés par la commission *ad hoc* CVEC qui s'est réunie le 25 septembre dernier (voir annexe 9).

M. Parsiegla signale que dans le cadre de la CVEC du campus de Luminy, l'enveloppe prise en compte pour base de réflexion dans le financement des projets était le budget initial, majoré de 10 % et ce en raison de l'augmentation du nombre d'étudiants.

Mme de Poncins répond qu'il n'y a pas eu de changement pour l'année 2019, les enveloppes ayant été votées. **Le VP Formation** confirme cette information.

A l'interrogation de **M. Valerio** au sujet du déblocage des fonds et des dépenses à engager dans un délai restreint, **Mme de Poncins** répond que les crédits sont d'ores et déjà disponibles, comme indiqué lors d'une réunion d'information en juin dernier. La DAF vient en appui au processus mis en place.

Elle rappelle également que, dès lors que les projets sont programmés, les fonds non dépensés pourront l'être en 2020. Une réunion avec les coordonnateurs des CVEC de campus va être programmée très prochainement pour répondre aux différentes interrogations et les accompagner dans la mise en œuvre des actions et des projets sur les campus.

M. Valerio demande une précision sur le solde de la péréquation qui apparaît sur le tableau de 2019 et non sur celui de 2020. **Le VP Formation** répond que ce solde est bien voté dans la répartition de 2019, mais sera utilisé en 2020. Sur l'exercice 2020 seront comptabilisés la répartition proposée ce jour, le solde de la péréquation de 2019, ainsi que les ajustements selon le nombre définitif d'étudiants inscrits et la péréquation qui sera réalisée en 2020.

Mme Fabbe-Costes note qu'il n'y a pas de certitude quant à un ajustement à la hausse identique à celui de 2019 sur les années à venir. **Le VP Formation** et **Mme de Poncins** s'accordent à dire que la tendance nationale est quand même à l'augmentation du nombre d'étudiants inscrits.

A la question de **M. Koubiti** sur la date à laquelle sera communiquée la péréquation en 2020, **Mme de Poncins** répond que le calendrier national devrait être avancé. Elle indique que l'établissement pourrait programmer dès le début d'année le produit en fonction d'une prévision afin d'envisager des projets structurants.

Vote

La CFVU émet un avis favorable à l'unanimité aux ajustements de la répartition du produit de la CVEC pour l'année 2019 et à la répartition du produit de la CVEC pour l'année 2020, présentés en annexe 9 au présent procès-verbal.

Projets FSDIE

Mme Delorge présente les conclusions de la première commission FSDIE de l'année qui s'est réunie le 30 septembre 2019 (voir annexe 10).

Les quatorze projets présentés ont été financés pour un montant d'environ 29 651 €, dont la plupart sont des projets récurrents.

Vote

La CFVU approuve à l'unanimité les avis de la commissions FSDIE projets du 30 septembre 2019, présentés en annexe 10 au présent procès-verbal.

Le VP Formation lève la séance à 18 h 22.

Thierry PAUL, Vice-président Formation

